

FABIEN ROUSSEL
DÉPUTÉ DU NORD

Monsieur Olivier VERAN
Ministre des Solidarités et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS

ref. : FR 2020 - 227

Bruay-sur-l'Escaut, le 28 juillet 2020

Monsieur le Ministre,

Je souhaite attirer votre attention sur la demande de subvention exceptionnelle de l'association S.P.O.R.T. de la Porte du Hainaut, domiciliée 25 bis rue Jean Jaurès, BP 225, à Denain (59723).

Intervenant dans le champ de la médecine sportive, cette association gère deux structures adossées aux Centres hospitaliers de Denain et de Saint-Amand-les-Eaux. Une équipe pluridisciplinaire médicale et paramédicale spécialisée en médecine du sport y propose des prestations à moindre coût, accessibles aux amateurs comme aux athlètes de haut niveau, grâce à l'engagement financier de l'Etat et des collectivités territoriales.

Forte du soutien de la Communauté d'agglomération de La Porte du Hainaut (CAPH), elle intervient également auprès des jeunes, dans le cadre scolaire ou en lien avec les clubs sportifs, exerçant ainsi des missions de prévention en matière d'équilibre alimentaire, de lutte contre le dopage et les conduites addictives, etc. Le financement de la CAPH contribue aussi à l'acquisition de matériel médical en cardiologie, ophtalmologie, podologie ou encore spécifique aux sportifs présentant un handicap.

Rayonnant sur les arrondissements de Valenciennes, Douai et Cambrai, cette association à but non lucratif doit néanmoins assurer son activité d'intérêt général, avec un budget de plus en plus contraint. En outre, l'association doit renouveler un matériel médical indispensable à la poursuite de son activité, un Ergocard destiné aux tests d'effort cardio-respiratoire, dont le coût s'élève à quelque 36 000 €.

C'est à ce titre qu'elle a formulé une demande de subvention exceptionnelle auprès du Ministère des Sports, lequel a transmis la requête à l'Agence nationale du Sport. Or cet organisme s'est déclaré dans l'incapacité de participer au financement de l'Ergocard (cf. courrier ci-joint).

L'association, qui a obtenu des accords de financement de la Région des Hauts-de-France (17 000 €) et de la CAPH (8 944,76 €), se trouve aujourd'hui confrontée à l'absence de perspective sur la possibilité d'un financement par l'Etat.

Aussi je sollicite de votre bienveillance l'examen bienveillant de sa demande de subvention, considérant le rôle joué par cette association en matière de suivi sanitaire des sportifs du Valenciennois.

Vous remerciant par avance pour les prolongements que vous réserverez à la présente, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'expression de ma haute considération.

Bien à vous

Fabien ROUSSEL
Député du Nord